

# Les étudiants en médecine dans la réserve opérationnelle

Francis POMEY<sup>1</sup>, Vincent PEIGNE<sup>2</sup>, Nicolas LEROLLE<sup>3</sup>

De nombreux étudiants en médecine expriment chaque année leur intérêt pour le Service de santé des armées et sa réserve opérationnelle. Cet intérêt, reflet de motivations plurielles et personnelles, est une opportunité et un défi pour le service : opportunité par la possibilité de renforcer le lien Armée-Nation et de recruter à terme de nouveaux praticiens ; défi par la difficulté d'employer et de fidéliser au mieux de jeunes praticiens en devenir.

Un nouveau processus d'intégration des étudiants en médecine dans la réserve opérationnelle du SSA, appelé « parcours cadets de santé » est en cours d'expérimentation depuis 2021 avec la participation active des facultés de médecine.

Cet article a pour objet de présenter les modalités d'accueil des étudiants en médecine dans la réserve opérationnelle du SSA, selon le processus habituel (« parcours classique ») ou selon le processus expérimental (« parcours cadets de santé »). Les principales informations sont résumées dans le tableau.

## Le parcours classique

### Modalités

Tous les étudiants en médecine, quelques soient leur faculté et leur niveau d'étude, peuvent être candidats à intégrer la réserve opérationnelle du SSA. Ils soumettent leur candidature à la SeRFReM de leur lieu de résidence ou de travail. Cette SeRFReM recherche ensuite une affectation pour ce candidat auprès des différentes formations d'emploi (CMA, HIA, autres établissements du SSA). Le candidat peut aussi participer à cette recherche. Ces formations peuvent souhaiter rencontrer le candidat pour confirmer leur intérêt. Une fois qu'une affectation a été retenue, le dossier d'engagement à servir dans la réserve est rempli par le candidat, en liaison avec le bureau recrutement du BGR. Une candidature peut encore être rejetée en cas d'inaptitude médicale ou de réponse négative de l'enquête de sécurité. L'ensemble du processus de recrutement, depuis le premier contact avec la SeRFReM jusqu'à la signature du contrat d'engagement à servir dans la réserve, est généralement réalisé en quelques semaines.

Les étudiants réservistes « parcours classique » sont des réservistes comme les autres : même exigence de réaliser la FMIR 1&2 dans les premières années de CESR, mêmes modalités de convocation et de notation, accès aux activités et formations selon leur qualification, leur disponibilité et l'avis de leur chaîne hiérarchique.

Comme tous les étudiants en médecine, les étudiants réservistes « parcours classique » peuvent réaliser un stage d'externe en antenne médicale sous statut civil si leur faculté en propose via des conventions avec le SSA.

Dans le cadre de la réforme des études de médecine, les activités réalisées dans la réserve pourront être valorisées pour l'accès au 3<sup>ème</sup> cycle des études médicales.

### État des lieux

151 étudiants en médecine sont réservistes opérationnels du SSA au 31/07/2022 : 62 de second cycle et 79 de troisième cycle.

Selon une enquête réalisée lors du deuxième semestre 2021 auprès des étudiants réservistes de second cycle, 80% des 38 répondants avaient suivi la FMIR1, 20% la FMIR2, 30% avaient effectué des actes infirmiers sous ESR, 30% avaient participé à des consultations médicales lors de VMP, 14% à des soutiens santé et 14% à des activités de rayonnement. Le SC1 avait été validé par 75% des étudiants réservistes et 15% avaient suivi l'ISTC. Le principal facteur limitant la réalisation d'activité sous ESR était le manque de temps disponible (80% des répondants). Les autres obstacles étaient le nombre (30%) et la nature des activités proposées (16%). Des difficultés administratives étaient évoquées par 22% des répondants.

## Le parcours cadets de santé

### Modalités

Ce parcours fait l'objet d'un protocole d'accord interministériel d'une durée de trois ans signé en 2021 par le ministère des armées, le ministère des solidarités et de la santé, et le ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur. Il s'adresse aux étudiants des huit facultés impliquées dans cette expérimentation : Angers, Lille, Lyon Est, Marseille, Montpellier, Nancy, Paris Saclay et Toulouse. Les étudiants doivent au préalable avoir validé une unité d'enseignement optionnel santé-défense. Les candidatures sont évaluées dans chaque faculté par un comité local réunissant le doyen de la faculté ou son représentant, le COMCMA ou son représentant et un médecin réserviste du SSA. Cinq places sont offertes chaque année dans chacune des facultés concernées. Les candidats sélectionnés se voient proposer une affectation dans le CMA rattaché à leur faculté (répartition entre les différentes antennes médicales sous l'autorité du COMCMA). Le dossier d'engagement à servir dans la réserve est rempli par le candidat, en liaison avec le bureau recrutement du BGR. Une candidature peut encore être rejetée en cas d'inaptitude médicale ou de réponse négative de l'enquête de sécurité. L'ensemble du processus de recrutement, depuis la candidature auprès du comité local jusqu'à la signature du contrat d'engagement à servir dans la réserve, est accéléré car généralement réalisé en trois mois, mais il est à souligner la nécessité de validation en amont de l'optionnel facultaire santé-défense qui s'étale sur l'année universitaire.

Les cadets nouvellement recrutés sont sollicités pour réaliser leur FMIR1 dès l'été : des places sont prévues pour eux dans la planification annuelle des FMIR.

Les étudiants réservistes « parcours cadets de santé » sont des réservistes comme les autres avec un suivi renforcé : même exigence de réaliser la FMIR 1&2 dans les premières années de CESR, mêmes modalités de convocation et de notation, activités dans leur formation d'emploi selon leur qualification, leur disponibilité et l'avis de leur chaîne hiérarchique. Le suivi renforcé consiste en des attendus plus exigeants en termes d'assiduité (objectif de 20 jours par an sous ESR), un suivi par un référent local et la participation, au moins cinq jours par an, comme apprenant et assistant pédagogique, sans validation, à des formations militaro-médicales (MCSBG, MEDICHOS, ...) et, selon les possibilités des facultés, un stage d'externe sous statut civil dans une antenne médicale. Cinq jours d'activité sous ESR peuvent être intégrés dans le temps facultaire chaque année. Les activités sous ESR sont gérées par les formations d'emploi des cadets. Ils peuvent exercer la fonction d'aide-soignant dès la 4<sup>ème</sup> année d'études et d'infirmier dès la 6<sup>ème</sup> année. Ils peuvent ainsi participer aux missions de leur antenne médicale (VMP, vaccination, instruction, soutien terrain). La validation du parcours cadets de santé second cycle des études médicales impliquera d'avoir validé la FMIR et d'avoir eu au moins 20 jours d'activité sous ESR par an. Cette validation, prononcée par le comité de pilotage local des facultés concernées, pourra être prise en compte pour l'accès au 3<sup>ème</sup> cycle dans le cadre de la réforme des études de médecine. A l'issue, les cadets pourront suivant leur souhait et les besoins du SSA poursuivre leur engagement comme cadets « internes ».

Le dispositif est supervisé au niveau national par le comité pédagogique en santé des armées (CPSA) et le comité de pilotage de la formation en santé des armées (CoPil FSA). Le CPSA, co-présidé par le directeur de la formation de la recherche et de l'innovation du SSA et par un représentant de la Conférence des Doyens des facultés de médecine, est composé de membres issus de la Conférence des Doyens des facultés de médecine, de la direction de la formation de la recherche et de l'innovation, de la direction des hôpitaux des armées, de la direction de la médecine des forces et du département de gestion des ressources humaines, du délégué aux réserves du SSA, d'universitaires et des titulaires de chaires du SSA intervenant dans les spécialités concernées, du praticien chargé de la coordination de la formation des étudiants réservistes et de représentants des facultés pilotes.

Ce comité a pour mission de déterminer et d'actualiser le contenu des formations et des parcours en tenant compte de la capacité de formation du SSA, ainsi que de gérer et réguler l'accès à ces formations. Il se réunit au moins une fois par an. Le pilotage est assuré par le CoPil FSA qui est composé de deux représentants de la Conférence des Doyens des facultés de médecine, du directeur de la formation de la recherche et de l'innovation du SSA, du délégué aux réserves du SSA, du chef du bureau « enseignement et formation » de la DFRI et du praticien chargé de la coordination de la formation des étudiants réservistes.

### Point d'étape et perspectives du parcours cadets de santé

L'été 2021 a vu le recrutement des huit premiers cadets, issus de l'université d'Angers. Ces cadets ont été affectés dans différentes antennes médicales du 14<sup>e</sup>CMA. Vingt-huit cadets ont ensuite été recrutés en 2022 au sein des universités impliquées, affectés dans les 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> 11<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> CMA. Pour cette première phase d'expérimentation, seuls des étudiants de second cycle (des « externes ») ont été recrutés.

Tous ces cadets ont suivi leur FMIR, avec des sessions préférentielles pendant l'été à Biscarosse et Fréjus. Lors de l'année universitaire 2021-2022, des cadets ont été intégrés à une session MCSBG, une session UMDA et une session CASA MEDEVAC en tant qu'apprenants (enseignement théorique, ateliers procéduraux) et en tant qu'assistants pédagogiques (aide logistique, plastrons ou facilitateurs lors de l'enseignement par simulation). Les retours ont été très positifs tant des cadets que des encadrants de ces stages. En particulier, les connaissances médicales des cadets en font des plastrons très performants et pertinents lors de l'enseignement par simulation.

Les prochaines étapes sont la montée en puissance du dispositif avec la présence de cadets dans un plus grand nombre de sessions de formation, un accompagnement des formations d'emploi pour rendre profitables à tous les acteurs la présence d'étudiants réservistes dans les antennes médicales, la construction de parcours pédagogiques pour les internes réservistes, cadets ou non, avec les chaires concernées. Cinq cycles prioritaires ont été identifiés : chirurgie, anesthésie-réanimation-urgence, psychiatrie, médecine générale, spécialités médicales). Une évaluation du dispositif sera conduite avant une éventuelle généralisation à toutes les facultés de médecine et/ou une ouverture vers d'autres métiers de la santé.

### Deux parcours pour une même ambition

La coexistence de ces deux parcours (cf. Tableau 1) montre l'ambition que le SSA porte envers le renforcement de sa réserve opérationnelle. La mise en œuvre du parcours « cadets de santé », issu de la coopération entre le SSA et les facultés de médecine, est une solution innovante pour accroître l'engagement des étudiants en médecine dans la réserve opérationnelle en accélérant les procédures de recrutement, en intégrant certaines activités sous ESR dans le temps facultaire et en valorisant académiquement cet engagement. Il s'agit d'un effort concerté des différents acteurs institutionnels pour renforcer le lien Armée – Nation.

Les bénéfices escomptés sont multiples : accroissement et rajeunissement de la population de médecins réservistes, diffusion à un grand nombre de futurs praticiens de compétences utiles en temps de crise. Et si certains étudiants réservistes franchissaient le cap de l'engagement dans l'active, l'aventure n'en serait que plus belle.

- 1 MCSHC(r), ambassadeur pour le projet « cadets de santé du SSA », commission pédagogique en santé des armées, francis.pomey@intradef.gouv.fr
- 2 MP(r), médecin chargé de la coordination de la formation en santé des armées
- 3 Professeur, Doyen de la Faculté d'Angers

## Tableau 1 comparatif des deux parcours proposés aux étudiants en médecine au sein de la réserve opérationnelle du SSA

	Parcours classique	Parcours cadets de santé
Statut du parcours	Pérenne	Expérimental (protocole interministériel 2021-2024)
Etudiants concernés	Toutes facultés, tout niveau d'étude	Uniquement les facultés expérimentatrices ; recrutement d'étudiants de second cycle pour le début de l'expérimentation Maximum 5 étudiants / an / faculté
Pré-requis	Aptitude médicale	Aptitude médicale Validation d'un enseignement optionnel santé-défense
Sélection des candidats	SeRFReM ou Formation d'emploi	Comité local dans chaque faculté
Modalités de recrutement	Habituelles	Accélérées
Identification de la formation d'emploi (FE)	A trouver lors du recrutement (action de la SeRFReM et éventuelles initiatives du candidat)	Affectation dans une AM par le COMCMA du CMA associé à la faculté
Objectif annuel de jours d'activités sous ESR	Aucun objectif fixé	20 jours / an
Intégration de jours sous ESR dans le temps facultaire	Non	Oui, maximum 5 jours / an, selon les facultés
FMIR 1&2	Obligatoires	
Formations militaires au niveau de la FE (ISTC, LDI,...)	Selon possibilités de la FE	
Participation mixte (apprenant et assistant pédagogique), sans validation, à des formations militaires-médicales (MCSBG, MEDICHOS, ...)	Possible, avec accord de la FE A l'initiative de la FE ou sur prospection	Au moins la MCSBG au cours du cursus Cible : 1 formation / an, coordination locale et nationale
Activités dans la FE	Selon possibilités de la FE : Participation aux VMP, consultations, soutiens Soins et actes : équivalence aide-soignant à partir de la 4 <sup>ème</sup> année et équivalence infirmier à partir de la 6 <sup>ème</sup> année Activités sportives et de cohésion	
Stage d'externe en antenne médicale sous statut civil	Selon possibilités de la faculté	Encouragé, selon possibilités de la faculté
Suivi pédagogique	Organisé par la FE	Comité local au niveau de la faculté
Gestion administrative	Par la FE, à l'aide de SI-ROC	Par la FE, à l'aide de SI-ROC Suivi national via un code CREDO spécifique dans SI-ROC
Grade	Selon le niveau d'étude : Deuxième cycle : aspirant de réserve Troisième cycle : interne de réserve	
Insigne spécifique	Non	Croissant de lune
Notation, avancement et chancellerie	Par la FE, selon les règlements régissant la réserve opérationnelle	
Valorisation possible dans le cadre de la R2C	Oui	